

Harmonisation des thésaurus

Contexte et besoins

La très forte décentralisation du système français de Santé au Travail a permis à chaque service de développer une approche de proximité vis-à-vis de ses bassins d'emploi. Parallèlement, elle a favorisé leur isolement et les a conduits à développer des pratiques extrêmement diversifiées qui se sont traduites, au fil des décennies, par une très grande hétérogénéité dans le vocabulaire utilisé pour décrire l'organisation, les actions et les situations rencontrées sur le terrain.

Cette particularité n'a pas été prise en compte au moment où les SERVICES ont commencé à informatiser leurs données et les éditeurs de logiciels ont cédé aux demandes des SERVICES et des médecins du travail qui souhaitaient retrouver, dans les logiciels qui leur étaient livrés, le vocabulaire qu'ils avaient développé localement et auquel ils s'étaient habitués.

Au cours des dix dernières années, en particulier depuis la réforme de 2004 et la mise en place du plan national Santé-Travail de 2005, notre système a enregistré **une demande croissante de lisibilité émanant des acteurs de la Santé au Travail, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.**

L'arrivée des nouveaux métiers, le basculement de la démographie médicale, les projets d'évolution de la convention collective ont mis en lumière l'absence d'un outil national de recueil de données.

Aujourd'hui encore, notre capacité à produire, dans la durée, des données cohérentes et fiables est à nouveau questionnée par la montée de la préoccupation sociétale concernant la traçabilité des expositions, l'évolution des maladies professionnelles.

Afin de sortir de cette difficulté chronique et de mieux répondre aux enjeux à venir, le CISME a créé en 2009, une Commission Systèmes d'information, en lui demandant des propositions visant à améliorer la communicabilité et l'efficacité des systèmes d'information présents dans les SIST, facilitant la réponse à leurs missions et valorisant leur action.

Ces propositions devaient notamment porter sur :

- Les nomenclatures susceptibles d'être partagées par la plupart des SIST.
- Les options informatiques facilitant la collecte et la consolidation des données.
- La mise en œuvre de la « traçabilité » des expositions professionnelles des salariés tout au long de leur parcours.
- La production d'autres données consolidées dans le champ de la Santé au Travail.
- Les moyens pour les SIST de maîtriser leur système d'information et leurs données dans un environnement ouvert à d'autres acteurs.
- Les moyens de garantir la sécurité des données à tous les niveaux.
- Les moyens de simplifier l'utilisation des différents outils à disposition des acteurs de terrain.
- La maîtrise des coûts liés aux systèmes d'information.

La Commission a réuni des dirigeants ou collaborateurs issus de SERVICES représentatifs des systèmes d'information présents dans les SIST et de la typologie des adhérents du CISME.

Un administrateur a animé la Commission et assuré la liaison avec le Conseil d'Administration du CISME, et un permanent du CISME a assuré la fonction de chef de projet en lien avec le Directeur. Les membres de la commission formulent des propositions et les administrateurs valident avant mise en œuvre.

La première phase de ce programme – qui a occupé une partie de l'année 2009 et la plus grande part de 2010 – s'achève. Dès la fin de l'année, votre éditeur informatique sera à même de vous proposer des « thésaurus harmonisés » **intégrables dans votre logiciel**. Il est évident que le déploiement d'un tel projet dans un Service Interentreprises pose une multitude de questions et nécessite une préparation, une méthode, une stratégie, une pédagogie, une diplomatie et de solides arguments techniques et scientifiques.

C'est la raison de notre rencontre d'aujourd'hui, car il nous a paru nécessaire, qu'au-delà du guide de déploiement, nous vous réunissions pour expliquer et échanger sur cette évolution indispensable.
